

AVIS DE PRESELECTION

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT N°: 026/DEP/2026

Monsieur le Responsable de l'Action de la Direction des Equipements Publics, informe l'ensemble des bureaux d'études ayant participé au concours national d'architecture restreint N°: 026/DEP/2026, relatif à la Maîtrise d'œuvre (étude et suivi) pour la réalisation d'une école primaire type « 2 » à Hai Djenien Dif Allah, Commune de Béchar, paru au quotidien national « Le Régional » le 08/07/2026 en langue étrangère, que la liste des bureaux d'études présélectionnés est arrêtée comme suit :

N°	Les Bureaux d'études pré qualifiés pour la 2 ^{ème} phase
01	Mr Berhmi Othmane, Chef de file de groupement "BERHMI"
02	Mme Amraoui Fatima Zohra, Cheffe de file de groupement "CONCEPT"
03	Mr Mezouri Larbi, Chef de file de groupement "MEZOURI"
04	Mr Soudane Hamza, Chef de file de groupement "DESIGN FREESTYLE"
05	Mr Cherifi Hichame, Gérant du BET "CAUCH"
06	Mr Hachimi Abdelhak, Chef de file de groupement "ARCHI PRO"
07	Mr Belhachemi Bouziane, Chef de file de groupement "SITE-HORIZON"
08	Mr Gasba Med Badr Edine, Chef de file groupement "BETTA"
09	Mr Benzine Mohammed, Chef de file de groupement "BENZINE MOHAMMED"
10	Mr Ben omar Moustapha, Gérant du BET "URBA Concept"
11	Mr Benaichata Kamel, Chef de file de groupement "BENAICHATA"
12	Mr Malki Youcef, Chef de file "MALKI YUCEF"
13	Mr Djakani Med Kamel, Chef de file de groupement "DJAKANI"
14	Mr Bachiri Elhadj Mohammed, Gérant du BET "ELKASR"
15	Mr Kamline Mohammed elamine, Chef de file de groupement "ARABESQUE"
16	Mr Chahid Ayoub, Chef de file groupement "CHAHID"
17	Mr Ben Dahane Zakaria, Gérant du BET "CAU BENDAHANE ZAKARIA"
18	Mr Berbaoui Ahmed Ouahid, Gérant du BET "CAU BERBAOUI"
19	Mlle Ben Nacer Sarra, Cheffe de file de groupement "BEN NACER"
20	Mr Khaldi Soufiane, Gérant du BET "KHALDI SOUFIANE"
21	Mr Boudaoued Abdeldjalil, Chef de file de groupement "ENGINEERING DESIGN"
22	Mr Tazir Abderrazek, Chef de file de groupement "IAMAR"
23	Mr Mehdaoui Med Elmehdi, Chef de file de groupement "Mehdaoui"

24	Mr Moussaoui Ishak, Gérant du BET " ATPS "
25	Mr Achour Abdelkader, Gérant du BET "INCHAA GROUPE"
26	Mr Limam Abdelmalek, Chef de file de groupement "SAOURA"
27	Mr Mekki Mourad, Chef de file de groupement "BETA PROJET"

Les candidats présélectionnés sont invités à remettre l'offre technique, l'offre de prestation et l'offre financière, chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de concours ainsi que la mention « offre technique » ou « Offre de Prestations » ou « Offre Financière », « enveloppe de l'anonymat » selon le cas. Les enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention :

Concours national d'architecture restreint N°:026/DEP/2026, relatif à la Maîtrise d'œuvre (étude et suivi) pour la réalisation d'une école primaire type « 2 » à Hai Djenien Dif Allah, Commune de Béchar
- Offre Technique, Offre de prestation et Offre financière-

«À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres A ne pas ouvrir »

Les offres doivent comprendre les pièces exigées dans l'article 20 du cahier des charges

La durée de préparation des offres est fixée à **Vingt cinq (25) jours** qui court à partir de la date de la première publication du présent avis de présélection dans le BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jours de la durée de préparation des offres avant **10h00mn**, cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, dans le cas où le jour du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques, qui se fera le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à **10h30mn** au siège de la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Béchar. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure **10h30 mn**

N.B: *Pour plus d'information, les soumissionnaires doivent référer aux dispositions de cahier des charges*

LE DIRECTEUR